

# 87 000 AGENTS TERRITORIAUX AU SERVICE DES AQUITAINS

N° 163  
JANVIER 2007

**Fin 2005, 87 250 agents travaillent dans les collectivités et les établissements publics territoriaux en Aquitaine.**

**Leurs activités sont variées et dépendent des compétences dévolues à chaque type de collectivité.**

**La moitié des agents territoriaux intervient dans des activités d'appui à la population : les prestations sociales et culturelles, l'enfance et la jeunesse, les missions régaliennes.**

**Trois agents sur dix réalisent des interventions techniques.**

**Les communes assurent l'ensemble des missions régaliennes.**

**Le conseil régional prend en charge les activités liées aux politiques publiques d'aménagement.**

**Dans les conseils généraux, les agents travaillent surtout dans le domaine social.**

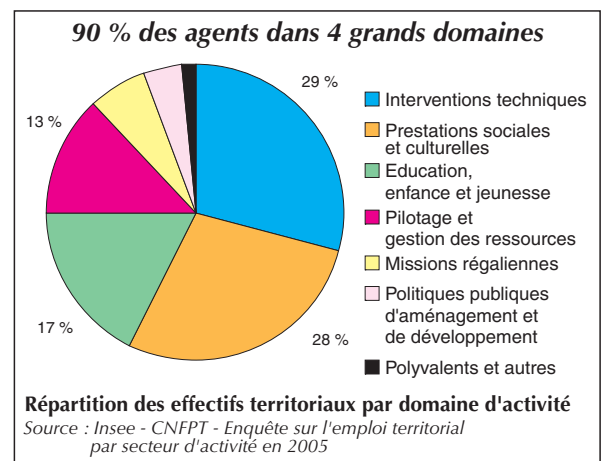
**Deux agents sur dix ne sont pas des agents titulaires.**

contrats d'emplois aidés. Ces évolutions ne sont pas spécifiques à l'Aquitaine, elles sont observées dans toutes les régions. L'augmentation des emplois dans la fonction publique territoriale traduit notamment l'effet des réformes qui ont affecté leur politique de recrutement ces dernières années : développement de l'intercommunalité dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, mise en place depuis 2000 de transferts de compétences entre l'État et les collectivités locales et renforcement de la décentralisation avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, fin du dispositif des emplois aidés (contrats emploi solidarité, contrats emploi consolidé, emplois jeunes), en attendant le déploiement, en 2005, des nouveaux contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir).

**6 agents sur 10 dans les interventions techniques, le social ou la culture**

Les emplois territoriaux se répartissent en six grands domaines, spécifiques en termes de statut et de catégorie des agents. Cette répartition est sensiblement la même dans toutes les régions. En Aquitaine, le domaine des interventions techniques et celui des prestations sociales et culturelles occupent chacun près de trois agents sur dix.

Secrétaire de mairie, professeur de musique, jardinier... des activités différentes qui peuvent s'exercer au sein de collectivités territoriales. En Aquitaine, au 31 décembre 2005, l'emploi public territorial, avec 87 250 agents, représente 8,4 % de l'emploi total. En cinq ans, entre 2000 et 2005, le nombre d'agents des collectivités territoriales aquitaines a augmenté de 12 %. Cette hausse est particulièrement importante dans les départements des Landes et de la Dordogne (17 %). Durant la même période, elle a largement compensé la diminution du nombre de



Le domaine des interventions techniques porte sur les services tels que la rénovation et l'entretien des bâtiments, l'aménagement des eaux, le tri sélectif, la production florale, la gestion et l'entretien des équipements collectifs, etc. La plupart des agents appartiennent à la catégorie C de la fonction publique territoriale.

Le domaine des prestations sociales et culturelles présente des activités diversifiées : gestion des équipements multimédias, actions sociales auprès des personnes âgées, contrôles alimentaires, animations sportives, etc. L'activité en lien avec le social est la plus nombreuse avec 11 000 agents. Les activités purement culturelles regroupent 6 % des agents aquitains dont plus de la moitié sont cadres A ou B. La restauration collective emploie essentiellement des agents de catégorie C. Un agent sur cinq travaille dans l'un des trois secteurs d'activités du domaine éducation, enfance et jeunesse. Ils sont majoritairement de catégorie C et seuls 58 % sont fonctionnaires. Les secteurs d'activités du domaine pilotage et gestion des ressources comprennent toutes les activités en lien avec la gestion du personnel, la comptabilité, l'informatique, la communication. La proportion de cadres A y est importante : un quart des agents.

### Missions régaliennes : état civil, recensement....

Les missions régaliennes, telles que l'état civil, la gestion des listes électorales, le recensement et la police, sont assurées par 6 % des agents. La plupart sont des fonctionnaires de catégorie C.

Les services chargés des politiques publiques d'aménagement et de développement, sur l'urbanisme et le transport en particulier, ne regroupent que 4 % des agents territoriaux. Dans ce domaine, la part des agents de catégorie A et B (43 %) est deux fois plus élevée que la moyenne.

Certains agents ne peuvent définir d'activité principale et sont classés comme polyvalents. Ils représentent seulement 1 % des agents territoriaux aquitains, et se trouvent essentiellement dans les communes de moins de 3 500 habitants. Neuf fois sur dix, ils appartiennent à la catégorie C.

Sur 36 secteurs d'activités, sept regroupent un peu plus de la moitié des effectifs régionaux. Ce sont, par ordre décroissant, le social, le patrimoine bâti (travaux et entretien des bâtiments), les affaires scolaires et périscolaires, la petite enfance, la voirie, les affaires juridiques et administratives puis les espaces verts.

### Communes : huit agents sur dix dans les interventions techniques ou les services à la population

Les organismes communaux (communes, centres communaux d'action sociale et caisses des écoles) sont les premiers employeurs des agents des collectivités territoriales avec environ 58 000 personnes. Près de neuf sur dix sont des agents de catégorie C.

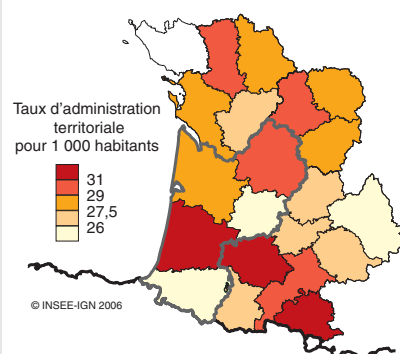
Parmi les 2 296 communes en Aquitaine, moins de 1 % n'emploient aucun salarié. Les communes de moins de 3 500 habitants font davantage appel aux emplois aidés que les communes de taille plus importante. Les missions des communes sont vastes et diversifiées. On y trouve principalement l'aménagement, l'entretien de la voirie, l'éducation et les missions régaliennes. Ces dernières sont dévolues essentiellement aux communes.

46 % des agents communaux travaillent dans les services en lien direct avec la population : prestations sociales et culturelles, éducation, enfance et jeunesse, missions régaliennes. Et 35 % des effectifs oeuvrent dans les interventions techniques, comme l'entretien des bâtiments et dans une moindre mesure, la voirie et les espaces verts.

## 28 agents pour 1 000 habitants

En 2004, le taux d'administration aquitaine est de 28 agents pour 1 000 habitants, celui de la France métropolitaine s'établissant à 27 pour 1 000. Au sein de la région, des disparités sont observées : de 24 pour 1 000 en Lot-et-Garonne à 33 pour 1 000 dans les Landes. En Gironde, siège de la préfecture régionale, ce taux s'établit à 28 pour 1 000 habitants. Il est de 30 pour 1 000 en Haute-Garonne, également département siège de la préfecture régionale.

### Les Landes, département le plus "administré"



Source : Insee - Enquête 2004 sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics

À l'inverse, les activités liées aux politiques publiques d'aménagement, peu présentes dans les communes, sont prises en charge au niveau du conseil régional.

La proportion des effectifs travaillant au service direct de la population augmente avec la taille de la commune. Cette part égale 24 % dans les petites communes de moins de 500 habitants et elle atteint 56 % dans l'ensemble des 22 communes de plus de 20 000 habitants. À l'inverse, en raison d'économies d'échelle, la part de personnel travaillant pour les interventions techniques ou le pilotage et la gestion des ressources diminue avec la taille de la commune.

Les Centres communaux d'action sociale (CCAS), orientés vers l'action sociale, et les caisses des écoles, qui facilitent la fréquentation de l'école par des aides, complètent le travail des communes. Leurs 8 000 emplois sont essentiellement consacrés au secteur social et à la petite enfance. Quatre emplois sur dix sont alors confiés à des non titulaires.

## Conseil régional : huit agents sur dix dans le pilotage, la gestion des ressources et les politiques publiques

À Bordeaux, 650 personnes travaillent au conseil régional, soit moins de 1 % des agents des collectivités territoriales d'Aquitaine. La répartition des activités et des catégories hiérarchiques y est très spécifique et découle directement des fonctions et de l'organisation des conseils régionaux.

Ses missions sont caractérisées par un rôle important en matière de développement économique, social et culturel et ses domaines d'actions couvrent l'aménagement du territoire et la planification, la formation et l'action économique.

Ainsi, huit agents sur dix travaillent dans les domaines de la politique publique d'aménagement et de développement ou de la direction et gestion des ressources. La politique publique d'aménagement et de développement couvre les activités liées à l'action économique et au développement local, qui s'étend de l'aide aux entreprises au développement du tourisme (22 % des agents), mais aussi les activités liées à la formation professionnelle (12 % des agents).

La direction et gestion des ressources comprend pour l'essentiel les secteurs liés à l'autonomie de gestion du conseil régional et à son fonctionnement propre à savoir par exemple les affaires juridiques et administratives (14 % des agents), la direction (9 %) et la gestion financière et du personnel (8 %).

À l'inverse, aucun agent du conseil régional n'intervient dans les missions régaliennes, les activités orientées vers l'action sociale ou la petite enfance.

Du fait de ces particularités, la part de cadres A est quasiment la même que celle de catégorie C, respectivement 42 % et 44 %, et il n'y a aucun contrat aidé au conseil régional.

### Les agents non titulaires

Un agent territorial aquitain sur cinq est non titulaire ce qui représente environ 18 500 personnes. Comparativement aux autres régions métropolitaines, l'Aquitaine figure parmi celles où la proportion de non titulaires est la moins élevée. La répartition par catégorie hiérarchique est semblable chez les titulaires et les non titulaires : pour dix agents on compte environ huit C, un A et un B.

Ces agents recrutés généralement pour une durée déterminée peuvent être :

- des agents temporaires qui remplacent des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- des saisonniers ou occasionnels recrutés pour six mois maximum faisant face à des besoins exceptionnels limités dans le temps ;

- des contractuels (avec un contrat de trois ans maximum renouvelable), lorsqu'il n'existe pas de corps ou de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions recherchées ou lorsque la nature des activités ou les besoins de service le justifient.

Dans cette enquête, les assistantes maternelles ont été classées avec le personnel non titulaire. Ces dernières travaillent le plus souvent avec des enfants de moins de trois ans, dans des crèches ou à domicile, comme agent de catégorie C et sont embauchées par les départements.

Ainsi tous les agents du secteur « petite enfance » des conseils généraux sont non titulaires.

Dans sept secteurs importants hormis la petite enfance, la proportion de non titulaires dépasse 30 %. Il s'agit de la formation professionnelle, l'enseignement artistique, le social, le secteur de la jeunesse et de l'animation, la communication, transports et déplacements et l'action culturelle. Ce sont des activités non techniques, plutôt orientées vers le public. Les agents sont alors en rapport direct avec les administrés.

À l'inverse, les agents non titulaires sont peu nombreux dans quatre secteurs : la voirie, - des cabines téléphoniques à l'éclairage en passant par la viabilité hivernale des routes-, les ateliers et matériels, les secteurs du funéraire et de la police. Il s'agit de secteurs à fortes compétences techniques.

La part et les domaines d'intervention du personnel non titulaire varient selon la taille et le type de collectivités. Les communes de moins de 500 habitants emploient davantage de non titulaires pour assurer leurs missions que les communes de taille plus importante. En effet, dans les très petites communes, le secrétaire de mairie ne peut être polyvalent sur toutes les missions de la responsabilité des communes. 36% des emplois du secteur du bâtiment (travaux, entretien et sécurité) sont confiés alors à des non titulaires contre 27% dans les communes de plus de 20 000 habitants.

### Des non titulaires dans le secteur de la jeunesse et l'animation

(habitants)

	Moins de 500	de 500 à 1 000	de 1 000 à 3 500	de 3 500 à 10 000	de 10 000 à 20 000	20 000 ou plus
Bâtiment. . . . .	36	22	15	17	18	27
Affaires scolaires . . . . .	35	21	15	15	22	24
Espaces verts . . . . .	30	4	3	6	3	4
Restauration collective . . . . .	30	24	12	11	17	14
Affaires juridiques . . . . .	5	12	4	6	10	8
Jeunesse et animation . . . . .	17	33	33	41	51	28
<b>Ensemble des 36 secteurs. . .</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>15</b>

### Part des non titulaires pour les six principaux secteurs d'activité des communes, selon la taille des communes (%)

Source : Insee - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

### L'action sociale dans les conseils généraux

10 000 personnes, éparpillées sur tout le territoire, travaillent pour l'un des cinq conseils généraux d'Aquitaine. Les départements définissent et mettent en œuvre la politique d'action sociale. Ils gèrent entre autres l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les aides aux handicapés, le revenu minimum d'insertion (RMI) et le revenu minimum d'activité (RMA).

Il en résulte une forte concentration des effectifs, six agents sur dix, dans les trois activités en lien avec le social, la santé et la petite enfance.

La proportion de non titulaires est plus importante dans les conseils généraux que dans l'ensemble des collectivités locales (36 % contre 21 %). Cela est du aux activités liées à la petite enfance (gardes à domicile), exercées essentiellement par des assistantes maternelles non titulaires. Hors du secteur de la petite enfance, cinq agents sur dix sont cadres A ou B, soit trois fois plus que dans l'ensemble des collectivités locales d'Aquitaine.

### Syndicats intercommunaux : la gestion des déchets et la voirie

Les structures intercommunales regroupent environ 12 000 agents, soit 15 %

de l'emploi public territorial. Leur structure statutaire et catégorielle est proche de celle de l'ensemble des collectivités territoriales d'Aquitaine. Contrairement aux autres régions, l'intercommunalité est développée de façon identique dans tous les départements aquitains.

Ces agents travaillent pour 31 % dans la communauté urbaine de Bordeaux et dans les communautés d'agglomération, pour 28 % dans des communautés de communes et pour 41% dans des syndicats intercommunaux tels les SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) ou SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Les domaines d'intervention des structures intercommunales complètent ceux des communes. Leur objectif est d'associer des communes pour exercer des activités se rattachant principalement à l'aménagement du territoire et au développement économique. Leurs activités se développent également dans d'autres domaines tels que le social et le culturel.

Près de cinq postes sur dix sont du ressort des interventions techniques et plus spécialement de la collecte et la gestion des déchets ou de la voirie.

Dans la communauté urbaine de Bordeaux ou les six communautés

d'agglomérations (Agen, Arcachon, Bayonne, Pau, Périgueux, Mont-de-Marsan) les activités sont très concentrées : plus de six agents sur dix travaillent dans le domaine des interventions techniques dont la moitié dans la gestion des déchets. Au contraire, dans les 160 communautés de communes aquitaines, les domaines d'intervention des agents sont plus diversifiés. Les six premières activités en terme d'effectifs sont la voirie avec 14 % d'agents, la collecte des déchets (12 %), le social (11 %), la jeunesse (10 %), la petite enfance (6 %) et l'enseignement artistique (6 %).

Enfin dans les syndicats intercommunaux, les agents territoriaux exercent également des responsabilités variées avec la collecte des déchets (27 %) mais aussi le social (9 %) et la restauration collective (8 %).

#### **Une enquête sur l'emploi par secteur d'activité dans les collectivités territoriales en 2006**

À la demande du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et en partenariat avec lui, la direction régionale de l'Insee d'Aquitaine a réalisé au premier semestre 2006 une enquête sur l'emploi par secteur d'activité auprès des collectivités et établissements territoriaux de la région.

Depuis 2003, cette enquête est menée chaque année dans quelques régions. En 2006, elle a eu lieu en Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin, Midi-Pyrénées, Picardie et Provence - Alpes - Côte d'Azur.

L'objectif de cette enquête est de recenser les effectifs territoriaux par secteur d'activité selon leur statut et leur catégorie. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité et à ses domaines d'intervention. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis...

Trente six secteurs d'activité ont ainsi été définis et regroupés dans six grands domaines d'activités, à savoir le pilotage et la gestion des ressources, les politiques d'aménagement et de développement, les interventions techniques, les prestations sociales et culturelles, l'enfance et la jeunesse, les missions régaliennes. Il est à souligner que cette étude donne une approche sectorielle et non par métier.

Par ailleurs, l'Insee réalise chaque année une enquête auprès des collectivités territoriales (COLTER) dont la finalité est de mesurer l'emploi et d'en avoir une répartition par statut et sexe, ainsi que par filière et cadre d'emplois. Les approches de ces deux enquêtes sont donc complémentaires.

En 2006, en Aquitaine, ces deux enquêtes ont eu lieu en même temps par voie postale et au premier semestre. Elles mesurent la situation au 31 décembre 2005.

L'enquête par secteur d'activité s'est réalisée sur un échantillon de 1 500 organismes. Il couvre les collectivités territoriales proprement dites (communes, conseils généraux et le conseil régional) et les établissements publics administratifs (Ccas, Sivu, Sivom...). Sont exclus les organismes sans agent au moment du lancement de l'enquête ainsi que les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). L'échantillon a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, par type de collectivités ainsi que la répartition des effectifs par catégorie hiérarchique. Le taux de réponse a été de 97 %.

Il faut souligner que l'enquête recense le nombre de postes de travail pour chaque collectivité territoriale. Un certain nombre d'agents travaillant pour plusieurs collectivités sont ainsi comptabilisés plusieurs fois.

**Deborah AMIAUD**  
(CNFPT)

**Bernadette de la ROCHERE**  
(INSEE)

#### **POUR EN SAVOIR PLUS ...**

- **"Tendances de l'emploi territorial",** Observatoire de la fonction publique territoriale, note de conjoncture n° 10-janvier 2006.
- **"Tendances de l'emploi territorial en Aquitaine",** Observatoire de la fonction publique territoriale, note de conjoncture Aquitaine n° 9-avril 2005.
- **"L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2004"** Insee Première n° 1091, juillet 2006.
- **"Communes et intercommunalités concentrent 80 % des emplois territoriaux en 2002"** Quatre pages Insee Aquitaine n° 140-mars 2005.



## Huit agents sur dix sont fonctionnaires de catégorie C

	Effectifs		Statut (%)			Catégorie hiérarchique (hors emplois aidés) (%)		
	Nombre	%	Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Equipe de direction . . . . .	1 823	2,1	83	17	e	60	12	28
Affaires juridiques et administratives . . . . .	4 639	5,2	88	10	2	16	10	74
Gestion financière et comptabilité . . . . .	1 978	2,3	89	10	e	16	12	72
Personnel et ressources humaines . . . . .	1 691	1,9	90	10	e	14	19	67
Informatique et traitement de l'information . . . . .	836	1,0	69	25	6	24	30	46
Communication . . . . .	655	0,8	62	31	7	18	15	67
<b>Pilotage et gestion des ressources . . . . .</b>	<b>11 622</b>	<b>13,3</b>	<b>85</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>62</b>
Politique de la ville . . . . .	242	0,3	77	19	4	24	18	58
Urbanisme et aménagement . . . . .	1 036	1,0	91	8	1	19	28	53
Transports et déplacements . . . . .	812	1,0	67	31	2	10	8	82
Environnement . . . . .	422	0,5	77	16	7	22	21	57
Action économique et développement local . . . . .	848	1,0	70	24	6	38	14	48
Formation professionnelle . . . . .	269	0,3	49	49	2	17	45	38
Europe, International . . . . .	65	0,1	64	34	2	57	13	30
<b>Politiques publiques d'aménagement et de développement . . . . .</b>	<b>3 694</b>	<b>4,2</b>	<b>75</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>57</b>
Bâtiments et patrimoine bâti . . . . .	8 908	10,4	70	23	7	1	3	96
Voirie, infrastructures et réseaux divers . . . . .	4 995	5,7	90	4	6	2	7	91
Eau et assainissement . . . . .	1 027	1,2	80	11	9	7	15	78
Collecte et gestion des déchets . . . . .	3 462	4,0	89	9	2	1	2	97
Espaces verts . . . . .	4 315	4,9	80	9	11	1	3	96
Ateliers et matériels . . . . .	2 648	3,0	93	4	3	1	4	95
<b>Interventions techniques . . . . .</b>	<b>25 355</b>	<b>29,2</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>94</b>
Restauration collective . . . . .	4 210	4,8	78	17	5	e	1	99
Action culturelle . . . . .	1 105	1,3	67	30	3	24	10	66
Culture - lecture publique . . . . .	1 496	1,7	86	6	8	11	23	66
Culture - patrimoine . . . . .	791	0,9	85	12	3	13	16	71
Culture - enseignement artistique . . . . .	1 886	2,2	53	47	e	23	62	15
Social . . . . .	10 897	12,4	61	38	2	5	21	74
Logement, habitat . . . . .	652	0,7	75	24	1	4	6	90
Santé . . . . .	1 199	1,4	73	27	e	44	23	33
Laboratoires . . . . .	316	0,4	76	24	e	12	21	67
Sport . . . . .	2 089	2,4	87	11	2	4	29	67
<b>Prestations sociales et culturelles . . . . .</b>	<b>24 641</b>	<b>28,2</b>	<b>69</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>70</b>
Petite enfance . . . . .	5 579	6,4	42	56	2	5	6	89
Affaires scolaires et périscolaires . . . . .	6 516	7,5	73	22	5	2	3	95
Jeunesse et animation . . . . .	3 075	3,5	55	38	7	2	11	87
<b>Education, enfance et jeunesse . . . . .</b>	<b>15 170</b>	<b>17,4</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>91</b>
Population et citoyenneté . . . . .	1 122	1,3	89	9	1	3	6	91
Funéraire . . . . .	333	0,4	95	5	e	1	3	96
Police et sécurité . . . . .	1 235	1,4	92	5	3	1	6	93
Pompiers et secours . . . . .	2 906	3,3	99	1	e	6	11	83
<b>Missions régaliennes . . . . .</b>	<b>5 596</b>	<b>6,4</b>	<b>95</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>88</b>
<b>Polyvalents et autres situations . . . . .</b>	<b>1 169</b>	<b>1,3</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>91</b>
<b>Ensemble de la région . . . . .</b>	<b>87 247</b>	<b>100,0</b>	<b>75</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>81</b>

### Effectifs des collectivités et établissements territoriaux d'Aquitaine selon le domaine et secteur d'activité

Source : Insee - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005.

**Note de lecture :** le domaine du pilotage et gestion des ressources comptabilise 11 622 agents qui représentent 13,3 % de l'ensemble des agents.

Ces 11 622 agents se répartissent en 85 % de titulaires, 13 % de non titulaires et 2 % d'emplois aidés.

Hors emplois aidés, 24 % de ces agents sont de catégorie A, 14 % de catégorie B et 62 % de catégorie C.

e = effectifs très faibles

## Deux tiers des agents territoriaux travaillent dans des organismes communaux

	Effectifs		Statut (%)			Catégorie hiérarchique (hors emplois aidés) (%)		
	Nombre	%	Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Région . . . . .	666	0,8	75	25	e	42	14	44
Départements . . . . .	10 137	11,6	64	36	e	16	26	58
Services départementaux d'incendie et de secours . . . . .	3 560	4,1	98	1	e	8	12	80
<b>Organismes régionaux et départementaux . . . . .</b>	<b>14 363</b>	<b>16,5</b>	<b>73</b>	<b>27</b>	<b>e</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>63</b>
Communes de moins de 500 habitants . . . . .	4 480	5,1	68	24	8	11	e	89
Communes de 500 à moins de 1 000 habitants . . . . .	3 557	4,1	71	18	11	4	2	94
Communes de 1 000 à moins de 3 500 habitants . . . . .	8 484	9,7	79	12	9	4	5	91
Communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants . . . . .	9 349	10,7	79	15	6	4	8	88
Communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants . . . . .	5 580	6,4	79	18	3	5	13	82
Communes de plus de 20 000 habitants . . . . .	18 448	21,2	82	15	3	7	12	81
Centres communaux d'action sociale et caisses des écoles . . . . .	8 257	9,5	55	42	3	4	7	89
<b>Organismes communaux . . . . .</b>	<b>58 155</b>	<b>66,7</b>	<b>75</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>86</b>
Communautés de communes . . . . .	3 615	4,1	68	27	5	9	12	79
Syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU et syndicats mixtes). . . . .	5 139	5,9	69	25	6	8	10	82
Communauté urbaine et communautés d'agglomération . . . . .	3 922	4,5	92	7	1	12	14	74
<b>Organismes intercommunaux . . . . .</b>	<b>12 676</b>	<b>14,5</b>	<b>76</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>78</b>
OPHLM . . . . .	713	0,8	86	14	e	7	9	84
Autres types d'établissements publics (y compris centres de gestion). . . . .	1 340	1,5	52	46	2	11	27	62
<b>Autres organismes . . . . .</b>	<b>2 053</b>	<b>2,3</b>	<b>64</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>70</b>
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>87 247</b>	<b>100,0</b>	<b>75</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>81</b>

### Effectifs des collectivités et établissements territoriaux d'Aquitaine selon le type d'employeur

Source : Insee - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005.

**Note de lecture :** les organismes régionaux et départementaux comptabilisent 14 363 agents qui représentent 16,5 % de l'ensemble des agents.

Ces 14 363 agents se répartissent en 73 % de titulaires, 27 % de non titulaires.

Hors emplois aidés, 15 % de ces agents sont de catégorie A, 22 % de catégorie B et 63 % de catégorie C.

e = effectifs très faibles

### La moitié des agents des structures intercommunales affectés aux interventions techniques

	Conseil régional		Conseils généraux		Communes (sans caisses des écoles et CCAS)		Structures intercommunales	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Direction et gestion des ressources . . . . .	244	37	1 451	14	6 712	14	1 866	15
Politiques publiques d'aménagement et de développement . . . . .	294	44	655	7	1 607	3	998	8
<i>dont action économique et développement local . . . . .</i>	149	22						
<i>dont formation professionnelle . . . . .</i>	79	12						
Interventions techniques . . . . .	34	5	1 189	12	17 336	35	5 891	47
<i>dont bâtiment et patrimoine bâti . . . . .</i>					7 282	15		
<i>dont collecte et gestion des déchets . . . . .</i>							3 064	24
<i>dont voirie, infrastructures et réseaux divers . . . . .</i>							1 287	10
Prestations sociales et culturelles . . . . .	44	7	4 788	47	9 997	20	2 564	20
<i>dont social . . . . .</i>			3 399	34				
Education, enfance et jeunesse . . . . .	50	7	2 043	20	10 504	21	1 217	10
Missions régaliennes . . . . .	-	-	-	-	2 639	5	e	e
Polyvalents et autres situations . . . . .	-	-	-	-	1 103	2	e	e
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>666</b>	<b>100</b>	<b>10 137</b>	<b>100</b>	<b>49 898</b>	<b>100</b>	<b>12 676</b>	<b>100</b>

### Effectifs des collectivités et établissements territoriaux d'Aquitaine selon le type d'employeur et par domaine d'activité

Source : Insee - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

e = effectifs très faibles